

Sous-domain 5. Pièce n°3. Feuille n° 1/6



René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

---

## Dossier d'enquête publique.

---

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

1 octobre 2020 à 14:48

À : cecile.molenat@inrae.fr

Cci : Philippe RAGUIN <ph.raguin@orange.fr>, Andre Hiegel <adhiegel@gmail.com>

Bonjour madame

Lors de la réunion de la commission d'enquête ce jour à la DDTM, il est apparu que le dossier d'enquête publique ne comportait pas le bilan de la concertation comme le prévoit l'article R.123-8 5° du code de l'environnement, ce qui nous amène à vous poser les questions suivantes objet de la pièce jointe.

Quelle que soit la réponse, vous devrez nous transmettre le document adéquat avant le 9 octobre 2020, date de l'ouverture de l'enquête publique afin que la commission d'enquête puisse le coter et le parapher puis le faire insérer dans le dossier d'enquête publique.

Bien cordialement

La commission d'enquête



Questionnement de la C.E. sur le bilan de la concertation..docx

12K

Ph.R. R.L. 9

**Dossier d'enquête publique.**

Cécile Molénat <cecile.molenat@inrae.fr>

6 octobre 2020 à 11:29

À : René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

Cc : Philippe RAGUIN <ph.raguin@orange.fr>, RODRIGUEZChristine-DDTM11/SUEDT/UFBER <christine.rodriquez@aude.gouv.fr>

Bonjour,

Si je lis bien les articles auxquels il est fait référence, sur certains projets de grande ampleur, une commission nationale de débat public peut être saisie.

Ce n'est pas le cas pour notre projet. Madame Rodriguez, serait-il possible de confirmer ce point ?

Par ailleurs, nous avons en revanche, organisé une réunion d'information à destination des institutionnels et associations environnementales le 25 mai 2018 et une enquête publique a déjà eu lieu pour la révision du PLU de Gruissan (rapport ci-joint).

Bien cordialement,



**Cécile Molénat**

Adjointe au Directeur des Services d'Appui

cecile.molenat@inrae.fr

Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche

Centre Occitanie - Montpellier

Tél. : +33 4 99 61 25 27

07 88 85 10 68

2 Place Pierre Viala

Ph. R. R. L.

Liste des participants à la réunion de présentation du projet de transfert de la collection de ressources génétiques vignes de Vassal-Montpellier à Pech Rouge le 29/05/18 à 14h15

Associations/Organismes	Nom Prénom	Adresses mails
ECCOLOGIE DU CARCCASSONNAIS DES CORBIERES ET DU LITTORAL AUDOIS (ECCLA)	ARDITI Maryse	maryse.arditi@wanadoo.fr
	BARTHET Marie-France	marie-france.barthet@univ-toulouse.fr
	CAZAL Philippe	philippe.cazal@riseup.net
	ROQUES Christine	eccla@wanadoo.fr
	THIBAUT Jean-Luc	jean-luc.thibault@laposte.net
Association des Amis du Parc de la narbonnaise	CABANAC Paul	paul.cabanac@orange.fr
	RECAMIER Françoise	frecamie@gmail.com
Fédération régionale FRANCENATURE ENVIRONNEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON (FNE LR)	BALZERGUE Pierre	Pierre.balzergue@fne-languedoc-roussillon.fr
	JANSSENS Camille	camille.janssens@fne-languedoc-roussillon.fr
	LIDOU Maurice	lidou.lbdj@gmail.com
	PANTEL-JOUVEL Louisianne	stagiaire.comm@fne-languedoc-roussillon.fr
	TESTU Agnès	Agnes.utset2gmail.com
LPO Aude	MORLON Francis	Francis.morlon.aude@lpo.fr
INRA	BRUCKLER Laurent	laurent.bruckler@inra.fr
	FERRAGE Mireille	mireille.ferrage@inra.fr
	LACAPERE Jean-Noël	jean-noel.lacapere@inra.fr
	LIENARD Philippe	philippe.lienard@inra.fr
	MARCHAL Cécile	cecile.marchal@inra.fr
	OJEDA Hernan	Hernan.ojeda@inra.fr
	OTTOMANI Dominique	dominique.ottomani@inra.fr
Ville de Gruissan	ARCHAMBAULT Mélanie	marchambault@ville-gruissan.fr
	DELRIEU Christine	CDELRIEU@ville-gruissan.fr
	<i>PINEAU Rémi (Excusé)</i>	<i>RPINEAU@ville-gruissan.fr</i>
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed)	MOLINA James	j.molina@cbnmed.fr
<i>Conservatoire du Littoral</i>	<i>DESSALES Florence (Excusée)</i>	<i>F.Dessales@conservatoire-du-littoral.fr</i>
PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	<i>DIAZ Michel (Excusé)</i>	<i>m.diaz@pnrm.fr</i>
	PACHE Corinne	c.pache@pnrm.fr
Société botanique de Gruissan – Les amis du Pech Maynaud	BOURDET Christian	Christian.bourdet@gmail.com
Cabinet Barbanson Environnement	BARREDA Flavie	f.barreda@barbanson-environnement.fr
Azur Environnement	DAGNEAUX Héloïse	azur_hd@orange.fr



## Ordre du jour

Réunion de présentation du projet de transfert de la collection de ressources génétiques vignes de Vassal-Montpellier à Pech Rouge le 29/05/18 à 14h15

---

**14h15** : Accueil et introduction par Laurent BRUCKLER, Président du centre de recherche INRA - OCCITANIE – Montpellier.

**14h25** : Présentation de l'Unité expérimentale INRA de Pech Rouge par Hernan OJEDA, Directeur de l'Unité

**14h40** : Présentation du Système de management environnemental (SME) mis en œuvre au sein de l'Unité par Jean-Noël LACAPERE et Philippe LIENARD, correspondants SME de l'unité

**14h50** : Présentation de la collection de ressources génétiques vignes de Vassal-Montpellier Vassal et de ses enjeux par Cécile MARCHAL, responsable du Centre de ressources biologiques (CRB) Vignes.

**15h05** : Présentation du projet de transfert de la collection : raisons et modalités par Mireille FERRAGE (Coordinatrice du projet) et Laurent BRUCKLER.

**15h20** : Evaluation environnementale :

- Etat initial de l'environnement : Flavie BARREDA, Chargée d'études botaniste (flore et habitats) au Cabinet Barbanson Environnement (CBE)
- Incidences et mesures : Flavie BARREDA
- Compensation écologique : Présentation générale de la compensation par Flavie BARREDA et focus sur *Atractylis humilis* et l'habitat de Pinède endémique par James MOLINA, responsable régional Antenne Languedoc-Roussillon du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

**16h20** : Questions/réponses

**16h50** : Visite du site retenu pour la collection et poursuite des questions/réponses

**17h30** : Fin de la visite et de la réunion

---



---

## Dossier d'enquête publique

---

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

6 octobre 2020 à 17:06

À : Cecile Molenat <cecile.molenat@inrae.fr>

Bonsoir madame

La commission d'enquête prend bonne note de votre réponse.

Considérez vous ce courriel comme la réponse officielle de l'INRAE aux obligations de l'article R.123-8 du code de l'environnement ?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Pour la commission d'enquête

René LEMPEREUR

Commissaire enquêteur

Le mar. 6 oct. 2020 à 16:27, Cecile Molenat <cecile.molenat@inrae.fr> a écrit :

Bonjour,

Vu qu'il n'y a pas eu de bilan de cette présentation nous allons considérer qu'il n'y a pas eu de débat public.

Bien cordialement,

Cécile Molénat

De : René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

Envoyé : mardi 6 octobre 2020 13:04

À : Cecile Molenat <cecile.molenat@inrae.fr>

Objet : Dossier d'enquête publique

Bonjour madame

En réponse à votre courriel de ce jour à 11 heures 29', effectivement votre projet n'est pas un projet de grande ampleur et il n'y a pas lieu de saisir la commission nationale de débat public pour une procédure de débat public. Par contre, comme le prévoit l'article R123-8 5° du C.E., le bilan de la concertation préalable définie à l'article L.121-16 du même code, fait partie du dossier d'enquête publique.

R.L. P



Pour mémoire, voici l'article L.121-16 du C.E. :

Article L121-16

Modifié par LOI n°2018-727 du 10 août 2018 - art. 57

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme.

La réunion que vous avez organisée le 25 mai 2018, peut être assimilée en partie à une concertation préalable mais il faudra préciser dans un document qui sera à insérer dans le dossier d'enquête publique, les modalités d'organisation de cette réunion et surtout son bilan. La liste des participants et l'ordre du jour de la réunion que vous avez joints à votre courriel, seront à annexer à ce document

Quant à l'enquête publique pour la révision simplifiée du P.L.U. de Gruissan, elle n'a rien à voir avec cette enquête publique.

Bien cordialement

Pour la commission d'enquête

Seus. dossier 5 - Piece n° 3, Feuille n° 616



René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

## débat public/répons INRAE

Cécile Molénat <cecile.molenat@inrae.fr>  
À : René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

6 octobre 2020 à 17:13

Bonjour,

Je confirme que la commission nationale de débat public n'a pas été saisie sur ce dossier, et qu'il n'y a donc pas eu de débat public organisé sur ce sujet mais une réunion d'information à destination des associations et des institutionnels qui n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu formalisé.

Bien cordialement,

Cécile Molénat



**Cécile Molénat**

**Adjointe au Directeur des Services d'Appui**

cecile.molenat@inrae.fr

**Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche**

**Centre Occitanie - Montpellier**

Tél. : +33 4 99 61 25 27

07 88 85 10 68

2 Place Pierre Viala

34 060 MONTPELLIER Cedex

inrae.fr

Ph.R  
R.L.